

ANALYSE 2012

Burundi : regard critique sur les 50 ans d'indépendance



Publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Burundi :

regard critique sur les 50 ans d'indépendance

Avant propos

Pour paraphraser l'Abbé Michel Kayoya¹, ce texte « *n'est pas une critique. C'est un cri. Un cri qui* » veut réveiller tous mes compatriotes. Comme Michel Kayoya, « *je prie le lecteur d'avoir beaucoup d'indulgence pour un cri* » qui paraîtra choquant pour certains, ou au contraire trop mou pour les autres. « *Il vient d'un coeur qui aime, d'une bouche qui n'a plus honte pour le bien de ses frères* » et sœurs. Je souhaite que d'autres continuent à pousser des cris² afin de dire NON à la manière dont nous venons de vivre ces 50 dernières années d'indépendance et de proposer de nouvelles pistes pour la naissance d'un BURUNDI réconcilié avec chaque enfant de son peuple. Cette analyse ne constitue pas un bilan. Il s'agit d'un regard qui se veut franc, sans complaisance et sans faux fuyant.

Questionnements (im)pertinents

Avant de développer ma pensée, j'ai cru bon de devoir d'abord m'assurer si je comprenais bien sur quoi j'allais « philosopher »³. Je me suis donc interrogé sur la signification du terme « indépendance » – mieux – « indépendant », et « qui » pouvait se dire indépendant ? Je me suis donc plongé dans le dictionnaire « Le Petit Larousse » et j'ai découvert que le terme signifie, entre autres, « *Qui est libre ; Qui ne dépend pas (de personne, de quelque chose) ; Qui est libre de toute dépendance ; Qui n'a de compte à rendre à personne* ».

Dans le cas du Burundi, quand nous disons indépendant, qui vise-t-on réellement ?

- L'entité géographique avec ses frontières reconnues ?
- L'entité historique couverte par la période du 1^{er} juillet 1962 au 1^{er} juillet 2012 ?
- L'entité administrative ?
- Les élites ?
- Le peuple burundais dans sa diversité ?
- Ceux qui détiennent réellement le pouvoir ?

Mon point de vue

- L'entité géographique
- OUI, le Burundi est indépendant. Il a des frontières internationalement reconnues, même si quelques problèmes se posent avec son voisin du Nord.⁴

¹Abbé Michel Kayoya, « Entre deux mondes : Sur la route du développement », Editions des Presses Lavigerie, Bujumbura, 1971, p. 5.

²On en trouve régulièrement sur des sites qui informent sur le Burundi.

³Pris dans le sens très positif du terme, à savoir : « raisonner, discuter sur un sujet ».

⁴Depuis 2010, un conflit oppose le Burundi et le Rwanda autour de la rivière Akanyaru qui sépare les deux pays, et spécialement de l'îlot de Sabanegwa d'une superficie de 20 km carrés. Une commission technique mixte appelée à trouver un terrain d'entente ayant échoué, le Burundi a recouru à la médiation de la Belgique, ancienne puissance tutélaire. Nous ignorons pour l'heure si une solution a été trouvée. En 2007, l'armée rwandaise est allée embarquer dans ses camions des réfugiés rwandais (Hutu) qui étaient dans des camps de réfugiés au Burundi sans que les autorités de ce pays n'émettent la moindre protestation contre la violation de leur territoire et celle du droit des réfugiés.

- L'entité historique couverte par la période du 1^{er} juillet 1962 au 1^{er} juillet 2012. OUI, le Burundi a été d'abord une monarchie puis est devenue république depuis le 28 novembre 1966.

- L'entité administrative
OUI, le Burundi est indépendant. Il a son hymne, son drapeau, sa constitution, ses institutions politiques, son administration, son armée, ses lois, ses armoiries, ses fonctionnaires. Bref, tous les instruments de ce qu'on appelle un Etat.

- Les élites
NON. Comme le montre le point suivant, les élus Hutu de 1965 n'ont pas été reconnus par le Roi et ils n'avaient aucun moyen de faire valoir leurs droits et ceux de leurs électeurs. En 1969 et 1971, des politiciens et hauts cadres militaires Hutu (1969) et Tutsi (1971) ont été accusés faussement d'avoir «porté atteinte à la sécurité de l'Etat». Les premiers ont été exécutés ou condamnés à de lourdes peines après un simulacre de procès. Les deuxièmes furent graciés car la solidarité ethnique joua en leur faveur.

- Le peuple burundais dans sa diversité
NON, car il n'exerce pas réellement le pouvoir qui lui est pourtant reconnu par la Constitution. Ainsi, en 1965, le Roi Mwambutsa IV a refusé de reconnaître le Parlement et le Sénat issus des élections car ils étaient dominés par des Hutu qui sont pourtant majoritaires à 85 % de la population. Faisant fi de la Constitution, le Roi a nommé comme Premier ministre un membre de sa famille, a changé le nombre des communes et a décidé que leurs dirigeants (les bourgmestres) ne seraient plus élus par le peuple mais nommés directement par lui.

En 1966, le dernier fils de Mwambutsa IV déposera son père et sera intronisé sous le nom de Ntare V. Le même roi changera la Constitution et instaurera le parti unique à la place du multipartisme.

Le 28 novembre 1966, le Capitaine Michel Micombero déposera à son tour le roi et proclamera la République.

Dans tous ces cas, le peuple n'a jamais été consulté.

En 1988, après les massacres de Ntega et Marangara, le Major Buyoya organisera des consultations au niveau des élites, consultations qui aboutiront à la *Charte de l'Unité nationale* et au rétablissement du multipartisme. Le peuple a été seulement appelé à voter la Charte et la nouvelle constitution dans le sens où le voulaient les tenants du pouvoir qui avaient pris le soin de faire taire toute voix discordante.

En 1996, le Major Pierre Buyoya est revenu au pouvoir par un coup d'Etat contre le Président Sylvestre Ntibantunganya qui, par ailleurs, n'exerçait réellement aucun pouvoir. Le peuple n'avait pas été consulté.

En 2010, les partis de l'opposition réunis actuellement dans l'ADC-Ikibiri ont décidé de quitter le processus électoral arguant de fraudes massives. Les militants n'ont jamais été consultés et en subissent aujourd'hui les conséquences (assassinats, emprisonnements, chasse à l'homme). Le peuple n'a rien à dire. Ce peuple-là est-il indépendant ?

- Ceux qui détiennent réellement le pouvoir

OUI. De la monarchie à ce jour, les véritables tenants du pouvoir (Tutsi et Hutu) ont conduit la politique comme ils le voulaient, selon leurs intérêts, en changeant la Constitution ou en l'interprétant selon leur bon vouloir. Selon leurs intérêts également, les puissances occidentales ont conseillé, admonesté ou proféré des menaces contre ces autorités par rapport à des comportements que ces puissances jugeaient inacceptables. Ces menaces sont d'ailleurs de peu de portée puisque les autorités nouent alors de nouvelles alliances avec des puissances «*qui ne se mêlent pas des affaires internes d'un pays* ». Pour d'autres comportements aussi répréhensibles comme des violations des Droits de l'Homme, les mêmes puissances occidentales ont décidé de se taire, de ne rien voir et de ne rien entendre, même pas la clameur des suppliciés. Le triste constat que les «*diplomates sont comme des cygnes blancs qui passent dans la boue sans se salir* »⁵ trouve parfaitement sa place ici.

Les pages les plus sombres de son histoire

De la veille de son indépendance à aujourd'hui, le Burundi aligne des dates marquées au fer rouge et sans doute les plus sombres de son histoire. Les plus connues sont celles-ci :

- **13 Octobre 1961** : Assassinat du Prince Louis Rwagasore.
- **7-14 janvier 1962** : Assassinat de syndicalistes et d'un Bourgmestre Hutu.
- **13 décembre 1964** : Assassinat de Mgr Gabriel Gahimbare, 1^{er} évêque Hutu.
- **15 janvier 1965** : Assassinat du Premier Ministre Pierre Ngendandumwe, Hutu.
- **Octobre 1965** : Massacre de milliers d'Hutu suite à une tentative de coup d'Etat contre le Roi Mwambutsa IV à cause de ses multiples violations de la Constitution. Le bilan des victimes varie, selon les sources, de 2.500 à 50.000.
- **22 décembre 1969** : Exécution sommaire d'une trentaine d'Officiers et de politiciens Hutu.
- **29 avril 1972** : Massacre de quelque 1.000 Tutsi et Hutu par des rebelles Hutu à Bururi.
- **29 avril 1972** : Assassinat du dernier Roi Ntare V.
- **1972-1973** : Génocide contre les Hutu. Plus de 300.000 morts et un demi-million de réfugiés.
- **Août 1988** : Quelque 25.000 Hutu sont massacrés par l'armée après que des Hutu eurent massacré une centaine de Tutsi suite à des actes de provocation.⁶
- **21 Octobre 1993** : Assassinat du Président Melchior Ndadaye, Hutu, premier président démocratiquement élu, suivi d'une guerre civile qui fera des milliers de morts dont 72 fonctionnaires Hutu tués à l'évêché de Ruyigi et 74 élèves Tutsi brûlés vifs à Kibimba.
- **1994-1996** : Journées Villes mortes à Bujumbura organisées par des milices Tutsi qui feront de nombreuses victimes Hutu.
- **1995** : L'armée massacre des milliers de Hutu dont 430 cadavres furent jetés dans une fosse commune à Kivyuka, en Commune Musigati dans la Province de Bubanza.
- **Juillet 1996** : Massacre de 300 Tutsi à Bugendana.
- **9 Septembre 1996** : Assassinat de Mgr Joachim Ruhuna, Tutsi.
- **30 avril 1997** : Massacre de 40 séminaristes Hutu et Tutsi de Buta.
- **2002** : Massacre de plus de 300 Hutu par l'armée à Itaba.

⁵Emmanuel Ntakarutimana, «Burundi : Sortir de l'élégante indifférence autour des camps de regroupement », Mönchengladbach, 4 Décembre 1999, 4 p.

⁶Voir notamment Augustin Nsanze, «Burundi : Le passé au présent. La République contre le peuple (1966-1993)», p. 158-172 ; Raphaël Ntibazonkiza, «Au Royaume des seigneurs de la lance. Une approche de la question ethnique au Burundi », Tome 2 – De l'indépendance à nos jours (1962-1992), 365 p.

- **18 Septembre 2011** : Massacre de quelque 40 personnes à Gatumba par des hommes armés.
- **Janvier- Mai 2011** : + de 300 personnes tuées dans le cadre de l'opération Safisha (Nettoyage) attribuée aux Services de Renseignement de la Présidence de la République.
- **13 novembre 2011** : Décapitation de Léandre Bukuru, militant du parti Mouvement pour la Solidarité et le Développement (MSD). Son corps fut jeté dans une latrine.
- **Juin 2012** : Révélation de l'exécution sommaire de Jean Petit Nduwimana, ancien membre du CNDD-FDD et ancien chef de cabinet des services de renseignements burundais (il avait le grade de major) sous l'accusation d'avoir fomenté une nouvelle rébellion.

Au regard de cette hécatombe, on reste bouche bée. Ces crimes n'ont pas été commis par des esclavagistes, des colons, des étrangers, mais par des Burundais sur d'autres Burundais, au moment – ou peut-être même au nom - de l'indépendance.

Coup de projecteur sur quelques réalités actuelles

A la veille de la commémoration de ses 50 ans d'indépendance, le Burundi a-t-il tourné la page des violences pour s'engager résolument dans la voie du respect des Droits de l'Homme et de la Démocratie ? On peut en douter au regard de la situation actuelle telle que résumée par l'ancien Président de la République, Sylvestre Ntibantunganya. On lit sous sa plume : «Les nouvelles en provenance ou autour du Burundi en cette fin de l'année 2011 ne sont pas encourageantes. Un rapport publié par le PNUD classe le pays au troisième rang mondial des pays les plus pauvres du monde. Aussi, le Burundi tient toujours la palme d'or dans la corruption⁷ : il est le pays le plus corrompu de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le troisième pays le plus corrompu en Afrique et le huitième pays le plus corrompu du monde. À côté de ces thermomètres internationaux peu reluisants, le massacre d'une quarantaine de personnes à Gatumba, les « déclarations de guerre » de « mouvements politiques armés », les assassinats politiquement ciblés souvent reportés par les médias et les organisations de défense des droits de l'homme, le rétrécissement menaçant des libertés publiques... font planer des incertitudes et des peurs sur l'avenir de la paix, de la démocratie et des libertés publiques au Burundi. Le bond de 9 places réussi ces derniers mois par le pays en ce qui concerne le « doing business » ainsi que l'accroissement jusqu'à 215 dollars américains du produit intérieur brut par habitant sont loin de faire décoller le pays »⁸.

Pour abonder dans le même sens, on peut signaler encore les faits suivants :

- Au 15 juin 2012, la population carcérale est estimée à 10.484 personnes alors que la capacité d'accueil est seulement de 4.050, soit un taux d'occupation de plus de 258,8 %. Dans la plupart des cas, ces prisonniers s'entassent dans des prisons mouroirs. Beaucoup de prisonniers ont été arrêtés arbitrairement, n'ont pas de dossiers et n'ont jamais été présentés à un juge.⁹
- Depuis le début de cette année 2012, on a recensé 318 cas de torture (ce qui est certainement en deçà de la réalité). Chaque jour, des embuscades sur les axes routiers se multiplient. Chaque semaine, des rivières charrient des corps sans vie de citoyens

⁷ICG, «Burundi : la crise de corruption», Bujumbura/Nairobi/Bruxelles, 21 mars 2012, 42 p.

⁸Sylvestre Ntibantunganya, «Face aux menaces qui pèsent sur la paix, la démocratie et la stabilité, la jeunesse burundaise doit se mobiliser », Ngozi, 22 décembre 2011, 23 p.

⁹Lire notamment Journal Iwacu, « Burundi : Une heure dans la misère de Mpimba » Bujumbura, 10 juin 2011, 2 p. et Xinhua, «Burundi : une ONG plaide pour le désengorgement des prisons », Bujumbura, 22/06/12, 1 p.

assassinés de façon extrajudiciaire et il n'y a jamais d'enquête pour trouver et punir les auteurs de ces crimes abominables. Quand ces enquêtes ont lieu, elles finissent généralement de façon décevante.¹⁰

- Le 26 juin 2012, le ministre burundais chargé de la gouvernance et de la privatisation a dénoncé l'absentéisme au service, l'effritement des valeurs éthiques et déontologiques en ces termes : « *Des fonctionnaires peuvent passer plusieurs jours, voire des semaines sans se présenter au service sans qu'ils n'encourent aucune sanction. D'autres se présentent au service, juste le temps de se faire voir par leurs supérieurs hiérarchiques, et s'en vont aussitôt pour ne plus revenir au service au cours de la journée. Et pourtant, ils continuent à être payés à la fin du mois et notés « Très Bon » voire « Elite » à la fin de l'année* »¹¹.
- Sans être exhaustif, le dernier exemple que nous citons concerne les violations des Droits des enfants. Selon une association de défense des Droits de L'Enfant, depuis novembre 2011, le pays a enregistré plus de 10.000 cas de violations des Droits des enfants. « *Parmi ces cas de violations, pouvons-nous lire, on note notamment des enfants tués, abandonnés et sans assistance, privés de l'environnement familial, victimes d'abus sexuel, maltraités par les parents ou tuteurs, spoliés de leurs biens, victimes de mauvais traitements corporels, vivants avec des mères incarcérées, privés du droit à la santé, du droit à la justice* »¹².

C'est dans un tel climat que ce 1^{er} juillet 2012, les Burundais vont encore chanter leur bel hymne national dont voici quelques extraits¹³

« Cher Burundi, ô doux pays (...)
Mutilé et meurtri, tu es demeuré maître de toi-même (...)
Fièrement tu t'es hissé au rang des peuples libres (...)
Au courage tu allies le sentiment d'honneur
Chante la gloire de ta liberté reconquise (...)
Cher Burundi, digne objet de notre plus tendre amour
Sous l'égide de l'unité
Dans la paix, la joie et la prospérité ».

Ces paroles résonneront-elles avec le même envoûtement dans le cœur et les oreilles de la majorité des Burundais qu'au 1^{er} juillet 1962 ? Pas si sûr...

L'indépendance dont je rêve

Est-il d'abord permis de rêver, de parler d'utopie ? N'est-ce pas là une fuite en avant car on n'ose pas affronter les problèmes, à la manière de ceux et celles qui trouvent refuge dans les nombreuses sectes qui pullulent aujourd'hui au Burundi ? Une telle attitude est possible. Mais le rêve dont je parle est celui qui est « engagement ». C'est pourquoi je fais mienne cette foi de Théophile Obenga quand il dit :

« *Les peuples qui n'ont pas d'utopie n'ont pas d'avenir. Les peuples qui ne cultivent aucune utopie périssent dans la monotonie. Les peuples dont les élites ne portent pas le débat sur de*

¹⁰Lire notamment, Rénovat Ndabashinze, « On torture toujours au Burundi : 318 cas répertoriés cette année », Bujumbura, 25/06/12, 1 p. ; COSOME, « Regain de violence en Province de Bururi », Bujumbura, 24/06/12, 1 p.

¹¹Arib news, source Xinhua, « Burundi : les autorités dénoncent l'absentéisme dans l'administration publique », 26/06/12, 1 p.

¹²Xinhua, « Burundi, plus de 10.000 cas de violations des Droits des enfants », Bujumbura, 27/06/12, 1 p.

¹³Traduction libre du Kirundi.

grandes ambitions vivent presque en marge, sinon, en dehors de l'humanité. L'utopie est nécessaire : l'utopie, c'est-à-dire la vision, la perspective, la prospective, l'avenir, selon des choix majeurs, des intérêts supérieurs, des normes porteuses de vérité, de dignité, de justice et de prospérité.»¹⁴

L'indépendance que je souhaite célébrer les années à venir est celle où chaque Burundais (homme, femme, enfant, de chaque région du pays, de n'importe quelle conviction politique ou religieuse, riche ou pauvre, etc.) soit réellement libre, ait de quoi vivre dignement, n'ait pas peur de l'autorité (politique ou militaire) ou de ceux dont il ne partage pas la même conviction politique.

C'est encore l'indépendance dans un régime politique où le pouvoir émane de la base, où le citoyen exerce un réel contrôle sur les personnes à qui il a confié le pouvoir par la voie des urnes et qu'il peut sanctionner si ces mandants s'écartent du pacte conclu pour la bonne gouvernance du pays.

C'est l'indépendance dans un régime où le pouvoir est collégalement partagé dans un pays construit sur des institutions fortes et non des hommes forts, dans un système où le peuple a la possibilité de faire connaître aux premières autorités du pays ses desiderata et où ces mêmes autorités sollicitent son point de vue, le respectent et ne lui imposent jamais une décision par la force¹⁵.

L'indépendance dont je rêve et que j'appelle de tous mes vœux est celle où la vie de chaque Burundais sera sacrée, où l'impunité sera fortement sanctionnée et n'aura plus droit de cité, où le juge dira le droit et ne *«pratiquera pas le courbe»* à l'image de la situation que dénonçait Jean Lafontaine : *«Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir»*.

Joseph Ntamahungiro,
Burundais de la Diaspora burundaise de Belgique
et membre de la Commission « Diasporas d'Afrique centrale »
de Pax Christi Wallonie-Bruxelles.
Juin 2012

¹⁴Théophile Obenga, «Etat fédéral africain, l'antithèse de la balkanisation», Kinshasa, 22 juin 2012, 8 p.

¹⁵Je fais souvent allusion au modèle suisse qui est unique en son genre avec son gouvernement fédéral, l'autonomie communale, la démocratie directe par la votation populaire ou référendum obligatoire, le référendum facultatif, l'initiative populaire, la pétition directe et la solidarité cantonale. Selon cette solidarité, les cantons riches doivent aider financièrement les cantons pauvres pour garder une harmonie sociale et maintenir le principe de l'accroissement de la prospérité commune des citoyens.